

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2024**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 8 janvier 2024 à 16h32 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Luce Bouley et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence des conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Hélène St-Cyr.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 **Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 589 000 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024;**
- 3 **Financement des règlements d'emprunts numéro 205-17, 272-21, 273-21 et 283-23 : acceptation de l'offre;**
- 4 **Période de questions;**
- 5 **Levée de la séance.**

### **24-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **24-01-02 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 589 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 JANVIER 2024**

**ATTENDU** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 589 000 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
205-17	567 400 \$
272-21	244 456 \$
272-21	669 235 \$
273-21	107 935 \$
283-23	517 169 \$
283-23	482 805 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 205-17, 272-21, 273-21 et 283-23, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock avait le 14 novembre 2023, un emprunt au montant de 567 400 \$, sur un emprunt original de 695 500 \$, concernant le financement du règlement numéro 205-17;

**ATTENDU** qu'en date du 14 novembre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU** que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 18 janvier 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU** qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 205-17;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit;
  - o les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 janvier 2024;
  - o les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
  - o les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
  - o les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS; les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
  - o CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
  - o CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la) greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
  - o CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD  
300 BOUL. FRONTENAC EST  
THETFORD-MINES, QC  
G6G 7M8

- o Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière. La Municipalité d'Adstock, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 205-17, 272-21, 273-21 et 283-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- que compte tenu de l'emprunt par obligations du 18 janvier 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 205-17, soit prolongé de 2 mois et 4 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-01-03

**FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉRO 205-17, 272-21, 273-21 ET 283-23 : ACCEPTATION DE L'OFFRE**

Date d'ouverture :	8 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 janvier 2024
Montant :	2 589 000 \$		

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunts numéros 205-17, 272-21, 273-21 et 283-23, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU** la Municipalité d'Adstock a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 janvier 2024, au montant de 2 589 000 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

114 000 \$	4,90000 %	2025
120 000 \$	4,45000 %	2026
125 000 \$	4,25000 %	2027
132 000 \$	4,20000 %	2028
2 098 000 \$	4,20000 %	2029

Prix : 98,38600      Coût réel : 4,61499 %

2- BMO NESBITT BURNS INC.

114 000 \$	5,00000 %	2025
120 000 \$	4,50000 %	2026
125 000 \$	4,50000 %	2027
132 000 \$	4,50000 %	2028
2 098 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,25200      Coût réel : 4,71799 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

114 000 \$	4,85000 %	2025
120 000 \$	4,50000 %	2026
125 000 \$	4,30000 %	2027
132 000 \$	4,30000 %	2028
2 098 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,04000      Coût réel : 4,79878 %

**ATTENDU** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que l'émission d'obligations au montant de 2 589 000 \$ de la Municipalité d'Adstock soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;
- que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**24-01-04 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de lever la séance à 16h37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-  
trésorière,

---

Pascal Binet

---

Julie Lemelin